



# PCAET de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)

---

PROPOSITION DE REPONSE A L'AVIS DE LA REGION ET DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

---

AVRIL 2022

Rapport produit par :



Pour :



AMO :



# Sommaire

1	Courrier de réponse .....	3
2	Réponse détaillée à l'avis de la Région Réunion .....	4
	VOLET ENERGIE .....	4
	VOLET EAU .....	5
	VOLET BIODIVERSITE .....	6
	VOLET RISQUES NATURELS .....	8
	VOLET DECHETS .....	9
3	Réponse détaillée à l'avis de l'Autorité Environnementale .....	11
	CONTEXTE DE L'ELABORATION DU PCAET .....	11
	DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....	13
	STRATEGIE .....	13
	PROGRAMME D' ACTIONS .....	14
	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE .....	15
	DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION .....	19
4	ANNEXES .....	20
	ANNEXE 1 : TABLEAUX DE SYNTHESE DES FICHES ACTIONS .....	21
	AXE STRATEGIQUE 1 : Urbanisme et aménagement - Un territoire résilient et agréable à vivre .....	21
	AXE STRATEGIQUE 2 : Consommation et déchets - Encourager l'économie locale et circulaire .....	28
	AXE STRATEGIQUE 3 : Energie - Réduire les consommations et développer les énergies renouvelables ..	34
	AXE STRATEGIQUE 4 : Mobilité - Proposer une alternative à la voiture individuelle .....	40
	AXE STRATEGIQUE 5 : Exemplarité et sensibilisation - Faciliter la mise en œuvre des actions .....	45
	ANNEXE 2 : COMPLEMENTS SUR LES ACTIONS PCAET .....	55

# 1 Courrier de réponse

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Réunion a transmis aux services de la CIREST, le 03 mars 2022, son avis (n° 2022AREU1) sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par la collectivité.

L'avis porte sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et la prise en compte de l'environnement par le document.

L'Autorité environnementale (Ae) salue le travail conséquent qui a été réalisé par la CIREST pour son projet de PCAET. Ce dernier fait suite au précédent plan climat énergie territorial (PCET) adopté fin 2012.

Au travers de cet avis, la MRAe relève et souligne différents aspects positifs du projet de PCAET :

- **Le caractère complet du rapport environnemental : le rapport d'évaluation environnementale stratégique (EES) traite l'ensemble des thématiques listées à l'article R.122-20 du code de l'environnement**
  - La plus-value apportée par la conduite en parallèle de manière systémique et itérative du rapport environnemental à l'élaboration du PCAET
  - L'importance du travail mené pour construire le projet territorial de transition énergétique
  - Le panel d'actions proposées atteste d'une véritable volonté d'agir sur le changement climatique et la transition énergétique par des actions pertinentes
  - La Stratégie d'actions est ambitieuse
  - Une coordination et mutualisation à l'échelle de l'EPCI et de la Réunion, avec beaucoup de partenaires associés

A noter que, dans ce mémoire en réponse, nous avons choisi également d'apporter des éléments de réponse à l'avis provisoire que les services de la Région nous ont transmis en décembre 2021.

Nous souhaitons souligner que le projet de PCAET de la CIREST est le fruit d'une réflexion commune et solidaire, qui a été menée en étroite collaboration avec les acteurs, les partenaires et les communes du territoire. Ce travail effectué avec les partenaires institutionnels locaux et déconcentrés, les partenaires économiques et sociaux, les citoyens et les autres EPCI de La Réunion est une démarche inédite sur le territoire de la CIREST. Grâce cette solidarité territoriale, nous aboutissons aujourd'hui à un projet de PCAET ambitieux et au plus près des réalités des territoires composant la communauté d'agglomération CIREST.

Conscient que l'ambition de devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2050 est un objectif élevé, ce PCAET permet à la CIREST de s'engager dans une démarche vertueuse. Seconde génération d'un plan volontaire en faveur du climat, le PCAET continue une démarche initiée depuis 2012 pour permettre à la CIREST de s'engager pleinement dans la transition écologique et énergétique et ce, au côté des 6 communes composant l'EPCI.

Cependant, la Région Réunion et la MRAe fait état d'un certain nombre de recommandations sur le projet. La collectivité, guidée par un souci constant d'amélioration de son PCAET, apporte, ci-dessous, les éléments de réponse aux différents points soulevés par la Région Réunion et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

## 2 Réponse détaillée à l'avis de la Région Réunion

Cette partie présente les modalités de prise en compte des recommandations contenues dans l'avis de la Région Réunion relatif au PCAET de la CIREST.

A noter qu'à ce jour, un avis provisoire de la Région a été transmis en date du 9 décembre 2021 mais l'avis définitif n'a pas été reçu par la CIREST. Le projet de PCAET avait été transmis à la Région et à l'Etat le 10 juin 2021.

### VOLET ENERGIE

Recommandations	Modalités de prise en compte
<b>Prioriser le plan d'actions à mettre en place et compléter les financements identifiés par les partenaires (Région, Etat, FEDER, ADEME...)</b>	<p>Les actions sont priorisées dans le calendrier de mise en œuvre (pages 54-55 du livret 2).</p> <p>L'identification des financements évolue et s'adapte au fil de l'eau aux programmes et dispositifs mis en œuvre par les partenaires (Appel à projet, AMI, Convention de financement, etc.).</p> <p>L'annexe 4.1 de ce document reprend une synthèse par axe des actions et sous-actions principales, avec les financements potentiels identifiés à ce jour.</p>
<b>Action 3.3 : faire le lien avec les dispositifs déjà mis en place par la Région, l'État, EDF (SARE, SLIME, Ma Prime Rénov', CTRE, CEE)</b>	<p>La mise en œuvre de l'action 3.3 « Accompagner les habitants et les acteurs économiques dans la réduction de leur facture énergétique » nécessitera sa mise en contexte avec les dispositifs existants sur le territoire régional.</p> <p>De plus, les actions du PCAET étant inter-reliées entre elles, l'action 3.4 « Accompagner la rénovation de l'habitat et du petit tertiaire » vient en complément de l'action 3.3.</p>
<b>Action 5.1 - sous action 6 : élargir l'étude ENR à tout le territoire (pas seulement au patrimoine) en s'appuyant sur le cadastre solaire pour le PV</b>	<p>La CIREST prend en compte ces recommandations, tout en rappelant que ses compétences concernent essentiellement le patrimoine public. Des partenariats peuvent être envisagés avec des opérateurs privés dans le cadre d'une convention.</p>

Recommandations	Modalités de prise en compte
<p><b>Compléter et corriger certaines données :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'analyse AFOM (p. 194 du diagnostic) avec les niveaux de menace pour la thématique eau,</li> <li>• évoquer le braconnage des espèces aquatiques et la gestion des pêcheries de bichiques (p. 196 du diagnostic) qui ont un impact sur la qualité des masses d'eaux et constituent un paramètre les déclassant</li> </ul>	<p>Les données de l'évaluation environnementale sur l'état écologique des masses d'eau seront reprises dans le diagnostic du PCAET pour compléter l'analyse AFOM.</p> <p>Concernant le braconnage des espèces aquatiques et la gestion des pêcheries de bichiques, ces pressions sont mentionnées dans le diagnostic de la ressource en eau de l'évaluation environnementale (p77). Elles seront reprises également dans le diagnostic du PCAET.</p>
<p><b>Action 1.2 : préciser le constat et l'objectif</b></p>	<p>Pour l'action 1.2 « Renforcer la résilience du territoire, préserver la biodiversité et les ressources naturelles », il a été constaté que le territoire est vulnérable à l'érosion, à l'invasion des espèces exotiques envahissantes et aux risques naturels majeurs dont l'inondation et la sécheresse Or, la CIREST dispose de nombreux atouts, le Parc National et les espaces protégés comme les ZNIEFF, pour contribuer à la préservation de ses ressources naturelles dont l'eau, la biodiversité et le sol.</p> <p>Afin de renforcer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique, il est envisagé de s'appuyer sur ses atouts naturels du territoire pour que les enjeux « risques, biodiversité et ressource en eau » soient mieux intégrés dans les documents d'urbanismes, et que la population soient sensibilisés à leurs protections.</p> <p>En ce sens, l'objectif est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-accompagner la mise en œuvre des objectifs du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Est) en appuyant les actions de protection des ressources afin d'améliorer le rendement et la préservation des ressources en eau du territoire</li> <li>-favoriser la biodiversité indigène et endémique dans tous les projets d'aménagement du territoire en adhérant à la Démarche d'aménagement urbain et plantes indigènes (DAUPI) et à la mise en œuvre de la Charte du Parc national de la Réunion</li> <li>-développer des outils adaptés de sensibilisation et d'accompagnement aux changements de comportements face aux risques naturels et à la</li> </ul>

	<p>nécessité de préserver les ressources naturelles du territoire, en contexte de changement climatique.</p> <p>Ces précisions seront apportées à la version finale des fiches-actions du PCAET.</p>
<p><b>Evaluation environnementale : prendre en compte les données les plus récentes du SDAGE (état des lieux 2019)</b></p>	<p>Il sera rajouté en commentaire dans le tableau d'analyse de compatibilité avec les autres documents : « Il est à noter que le projet de SDAGE 2022-2027 a été mis à disposition du public du 1er mars au 1er septembre 2021. Il n'est en janvier 2022 pas encore approuvé » (page 32).</p> <p>L'état initial de l'environnement relatif à la ressource en eau a été réalisé au second semestre 2019, l'état des lieux actualisé n'était à cette période pas disponible.</p>

## VOLET BIODIVERSITE

Recommandations	Modalités de prise en compte
<p>Eviter de définir de nouvelles politiques déconnectées des stratégies mises en place collégialement (cas des NAC) et de valoriser les actions de ces stratégies (par exemple les actions d'arrachage d'espèces invasives plantées)</p>	<p>Les actions proposées sont issues des ateliers de concertation qui ont réuni les différents acteurs du territoire (y compris la DEAL, l'ADEME, la Région, le Département).</p>
<p>Action 1.2 à compléter et préciser : ABC de la Plaine des Palmistes, remplacer la démarche DAUPI par l'intégration de la biodiversité aux politiques d'aménagement et élargir l'étape 2b sur l'éclairage nocturne</p>	<p>La CIREST prendra en compte ces recommandations dans la mise en œuvre de cette action 1.2</p>
<p>Compléter l'analyse de compatibilité du document avec la Charte du Parc National</p>	<p>Pour rappel, des précisions supplémentaires étaient d'ores et déjà présentes dans la partie diagnostic (p86)</p> <p>Seront intégrées au tableau d'analyse de compatibilité les précisions suivantes :</p>

	<p>« Les six communes constitutives de la CIREST ont adhéré à la charte du PNR : Bras Panon, Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Salazie, La Plaine des Palmistes</p> <p>Des conventions d'application de la Charte sont élaborées entre le Parc national et chacune des communes adhérentes, afin d'explicitier et de formaliser cet engagement, de définir la manière de travailler ensemble et d'identifier les projets qui seront conduits d'un commun accord pour donner vie à la Charte.</p> <p>La charte du parc national de La Réunion définit le projet du territoire pour dix ans, à la fois pour le cœur et l'aire d'adhésion.</p> <p>Pour le cœur du parc, espace protégé, la Charte définit une réglementation « sur mesure » (qui s'applique même en cas de non-adhésion d'une commune), ainsi que des mesures contractuelles en faveur d'une gestion exemplaire de cet espace à forte valeur patrimoniale. La Charte propose en outre des mesures spécifiques pour le cœur habité et pour le cœur cultivé.</p> <p>Pour l'aire ouverte à l'adhésion, espace de partenariat, la Charte propose des orientations de développement durable, axées sur la protection et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers. » (page 33).</p>
<p><b>Présenter l'APPB Pandanaie de la Plaine des Palmistes</b></p>	<p>Un sous-chapitre sera ajouté afin de mentionner cette zone de protection :</p> <p>« Les arrêtés de protection de biotope visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes.</p> <p>Institués en 1977, les APPB sont un des éléments fondamentaux de la politique de protection des espèces et des habitats naturels. La Réunion en compte trois.</p> <p>L'arrêté de protection des biotopes (APPB) de la Pandanaie a été pris en 2011 pour protéger une zone humide dominée par le Vacoas des Hauts (<i>Pandanus montanus</i>), espèce endémique de La Réunion. Son importance provient essentiellement du type de milieu qu'elle constitue et de la grande rareté de cet habitat : unique au monde, cette spécificité confère à La Réunion une responsabilité particulière. » (page 89)</p>
<p><b>Indiquer que la Plaine des Palmistes dispose du seul atlas de la biodiversité communale élaboré à La Réunion</b></p>	<p>Cette précision sera apportée en préambule du chapitre « La Trame verte et bleue sur le territoire de la CIREST » de l'évaluation environnementale (cf. page 90).</p>
<p><b>Compléter l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité qui concerne</b></p>	<p>Cette précision sera apportée dans le chapitre dédié.</p>

toutes les espèces nocturnes et impacte également les dépenses énergétiques, la santé humaine, etc.	
Pour lutter contre le changement climatique, il faut mettre en œuvre des actions de renforcement de la capacité de stockage du CO <sub>2</sub> (augmentation des surfaces plantées en espèces captant du CO <sub>2</sub> ...).	La CIREST va se rapprocher du Conseil Régional et des acteurs porteurs de projets afin de concerter sur la possibilité de rajouter une sous-action portant sur cette thématique dans l'axe 1 du Plan d'action du PCAET.
Vigilance sur l'impact des panneaux solaires en intégrant dans le choix des zones d'implantation le non-impact sur des corridors aériens d'espèces patrimoniales	Ce point de vigilance sera intégré dans le chapitre dédié.

## VOLET RISQUES NATURELS

Recommandations	Modalités de prise en compte
<p>Compléter et corriger certaines données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'analyse AFOM (p. 205 du diagnostic) avec la diversification agricole et le PAPI/PGRI,</li> <li>• impact positif/négatif de la canne et du maraîchage face aux conséquences du changement climatique (p 209)</li> </ul>	Ces données ont été complétées dans le diagnostic du PCAET.
Compléter l'analyse des feux de forêt (p220)	Ces données ont été complétées dans le diagnostic du PCAET.



<p>Le Centre Sécurité Requin assure l'organisation et le suivi des pêches de requins Tigre et Bouledogue (le programme CHARC est finalisé depuis plusieurs années). Ses statuts prévoient l'adhésion des communes et intercommunalité de toute l'île. Pour rappel, Sainte-Rose a fait l'objet d'une attaque mortelle en 2019.</p>	<p>La CIREST va se rapprocher du Centre Sécurité Requin et des acteurs concernés sur le territoire afin de concerter sur la possibilité de rajouter une sous-action portant sur cette thématique dans l'axe 1 du Plan d'action du PCAET.</p>
<p>Compléter l'analyse croisée climat/risque les solutions de gestion des risques fondées sur la Nature (p52 de l'EE)</p>	<p>L'enjeu croisé existant sera complété comme suit :</p> <p><b>CLIMAT. RISQUE</b> Sécuriser le territoire vis-à-vis des risques climatiques (cycloniques, inondations, houle, recul du trait de côte...) <b>et développer les solutions innovantes de gestion des risques notamment fondées sur la Nature</b></p>

## VOLET DECHETS

Recommandations	Modalités de prise en compte
<p>Rajouter le PRPGD au niveau régional à l'articulation du PCAET avec d'autres plans/schémas/programmes (p.22, figure 6)</p>	<p>Ce schéma est issu de l'ADEME (p68 de la stratégie), il a vocation à mettre en regard qualité de l'air et climat-air-énergie. Il n'est pas exhaustif et ne mentionne pas l'ensemble des plans, schémas, programmes spécifiques (PRPDG, SDAGE, etc.). L'analyse de l'articulation avec ces documents avec le PCAET est réalisée par ailleurs dans un tableau détaillé.</p>
<p>Plusieurs remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'horizon 2020, un objectif de réduction de 7% du ratio de production de déchets par habitants et par an a été partagé</li> <li>• La bio-méthanisation domestique nécessite une validation préalable de la DEAL</li> </ul>	<p>Ces remarques ne nécessitent pas de modification du PCAET.</p>

- **Le Conseil Régional a approuvé le PPGDND en juin 2016**

# 3 Réponse détaillée à l'avis de l'Autorité Environnementale

Cette partie présente les modalités de prise en compte des recommandations contenues dans l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale relatif au PCAET de la CIREST.

Cet avis a été transmis à la CIREST le 3 mars 2022.

## CONTEXTE DE L'ELABORATION DU PCAET

La délibération 2018-C084 du 27 juin 2018 a pour objet d'engager la CIREST dans le lancement de l'élaboration de son PCAET. Par courrier en date du 12 août 2019, la CIREST en a informé les partenaires institutionnels.

L'État dispose de deux mois pour transmettre le porter-à-connaissance à la collectivité qui a déclaré officiellement et conformément à la réglementation le début de l'engagement de la procédure d'élaboration du PCAET. Le porter-à-connaissance de l'État a pour but d'informer les collectivités locales engageant une démarche d'élaboration du PACET sur les informations nécessaires et la procédure à suivre pour élaborer ce plan.

Il est à noter que le porter-à-connaissance de l'État n'est pas parvenu à la collectivité à ce jour. Néanmoins les services de l'État ont participé activement à l'accompagnement de la CIREST dans l'élaboration de son PCAET via notamment le réseau « Club Climat » et des échanges circonstanciés sur le cas du territoire.

Recommandations	Modalités de prise en compte
<b>Faire le lien entre l'audit du PCET et les actions du projet de PCAET pour mettre à profit les enseignements relevés</b>	<p>Les enseignements de l'audit du PCET ont été directement pris en compte dans l'élaboration du PCAET, en particulier sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des fiches actions et des indicateurs précis ont été définis</li><li>- Plusieurs actions sont portées par des acteurs du territoire extérieurs à la CIREST, permettant ainsi de mettre en mouvement le territoire</li><li>- L'animation se poursuit au-delà de l'élaboration du PCAET (par exemple : création de la brigade environnementale qui est une action du PCET, travail avec les partenaires sur la pollution lumineuse, accompagnement des porteurs de projets dans la réduction de leur consommation énergétique et la récupération des batteries usagées, etc.)</li><li>- Des ressources humaines dédiées (une chargée de mission depuis 2019 et un recrutement prévu en 2022)</li></ul>
<b>Préciser comment le public (citoyens, collectivités territoriales ou associations) a</b>	<p>Le droit d'initiative démarre à la publication de la déclaration d'intention, définie dans le II de l'article L121-18. Ainsi, pour les plans et programmes mentionnés au 2° de l'article L. 121-17-1, la déclaration d'intention est constituée par l'acte prescrivant leur élaboration dès lors qu'il est publié</p>

<p><b>pu exercer son droit d'initiative</b></p>	<p>sur un site internet. Le droit d'initiative s'exerce, au plus tard, dans le délai de quatre mois suivant la publication de la déclaration d'intention.</p> <p>La déclaration d'intention de la CIREST a été faite par le biais de la délibération 2018-C084 du 27 juin 2018 ayant pour objet d'engager la collectivité dans le lancement de l'élaboration de son PCAET.</p> <p>Par courrier en date du 12 août 2019, la CIREST en a informé ses partenaires institutionnels.</p> <p>Sur le site internet de la CIREST, la page dédiée autrefois au PCET a évolué pour s'adapter aux actualités du lancement de l'élaboration du PCAET, en publiant les dates des différents temps de rencontre depuis novembre 2019. La page Facebook de la collectivité et les presses locales relaient également les informations sur le PCAET.</p> <p>De ce fait, les différents canaux d'informations combinés aux moments de concertation ont permis de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs</p> <p>Du 27 avril au 26 mai 2022, la consultation publique est un nouveau temps d'échange avec le public sur le projet de PCAET</p>
<p><b>Préciser comment la stratégie territoriale du PCAET a évolué (ou pourra évoluer) dans sa définition avec les partenaires institutionnels et le grand public</b></p>	<p>Le PCAET et le Projet de territoire sont deux documents d'orientations fondamentaux pour la CIREST. Le premier fixe la feuille de route politique de la collectivité ; le second vise à élaborer des solutions concrètes et opérationnelles pour répondre aux enjeux environnementaux.</p> <p>En ce sens, le PCAET de la CIREST est plus qu'un outil de planification. Il consiste également en une stratégie qui met en cohérence les actions en matière de climat-air-énergie sur le territoire, tout en générant de l'activité économique, de l'attractivité territoriale et une meilleure qualité de vie pour les habitants.</p> <p>A l'image de son plan d'action, la stratégie territoriale du PCAET de la CIREST est évolutive et s'adapte au fil de l'eau aux ajustements liés aux avancées réglementaires, financières et méthodologiques (exemple : Loi Climat et Résilience, Plan de relance économique, contrat de relance et de transition écologique (CRTE), programme ZESTE, etc.), ainsi qu'au lancement de l'élaboration du SCOT de la CIREST cette année 2022.</p> <p>Pour la mise en œuvre du plan d'actions, des comités de pilotage (COFIL) seront organisés annuellement afin de réajuster la stratégie du PCAET si besoin.</p> <p>Tout au long de son élaboration et de sa mise en œuvre, la CIREST veille à ce que les partenaires institutionnels, les acteurs privés et le grand public échangent et partagent une culture commune de la sobriété énergétique. Il est prévu de les associer à la gouvernance du PCAET via la création d'un comité de suivi consultatif et d'une charte PCAET.</p>

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Recommandations	Modalités de prise en compte
<b>Préciser et prendre en compte la part des ménages en situation de précarité énergétique sur son territoire (ménages bénéficiant du dispositif « chèque énergie » par exemple)</b>	<p>La stratégie territoriale et le plan d'actions du PCAET tiennent compte de ce contexte avec notamment des actions portant sur la rénovation de l'habitat et l'accompagnement dans la réduction des factures énergétiques (actions 3.3 et 3.4 de l'axe 3).</p> <p>Dans le cadre du dispositif SLIME (Schéma Local d'Intervention de la Maîtrise de l'Energie) plus de 6400 ménages de 2017 à fin 2021 ont bénéficié de diagnostic énergétique. Le nombre de familles bénéficiaires du TPN est d'environ 1069. Il est à noter que sur le territoire de la CIREST, en moyenne un foyer consomme 3 174 kWh par an. Le dispositif éco solidaire qui consiste à soutenir les familles en précarité énergétique à disposer d'un chauffe-eau solaire à toucher 1448 familles du territoire.</p> <p>En novembre 2021, la CIREST a signé une Convention de partenariat avec SOLIHA pour le déploiement du programme Zone Outre-Mer Solidaires pour la Transition Energétique (ZESTE) en ciblant prioritairement les publics relevant du plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI) sur son territoire.</p>

## STRATEGIE

Recommandations	Modalités de prise en compte
<b>Expliquer pourquoi l'impact des GES évités ne représente qu'une faible part du potentiel estimé dans le diagnostic</b>	<p>Le plan d'actions résulte des ateliers et rencontres avec les différents acteurs, internes et externes à la CIREST. Son potentiel de réduction des émissions de GES a ensuite été estimé en première approche. Il est à noter que d'autres actions menées par la collectivité permettront également des réductions d'émissions, même si celles-ci ne sont pas inscrites dans le PCAET (notamment les fiches actions du projet de territoire relatives à la transition écologique et énergétique). De même, de nouvelles actions viendront s'ajouter aux actions proposées au cours de la mise en œuvre du plan.</p> <p>Par ailleurs, le plan d'actions permettrait en première approche d'éviter 186 000 tCO<sub>2</sub>e durant les six ans de mise en œuvre, ce qui représente environ 90% de l'objectif affiché dans la stratégie pour 2026 (-206 000 tCO<sub>2</sub>e). Le potentiel présenté dans le diagnostic est un maximum mais n'a pas vocation à représenter l'objectif que se fixe la CIREST.</p>

<p><b>Justifier concrètement l'effectivité de la contribution affichée et attendue de son PCAET aux objectifs nationaux et régionaux, notamment en matière de réduction des émissions de GES et de diminution de la consommation d'énergie finale</b></p>	<p>Comme dit précédemment, le plan d'actions actuel permet d'atteindre environ 90% des objectifs chiffrés stratégiques, objectifs qui ont été fixés en lien avec les objectifs régionaux et nationaux.</p> <p>De nouvelles actions seront ajoutées au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan et d'autres actions menées par ailleurs par la CIREST permettront également des réductions d'émissions et de consommation d'énergie (notamment les actions du projet de territoire).</p> <p>De plus, la CIREST s'est engagée dans un CRTE dont les indicateurs correspondent en plusieurs points aux objectifs du PCAET (réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique notamment)</p>
---	--

## PROGRAMME D' ACTIONS

Recommandations	Modalités de prise en compte
<p><b>Renforcer et prioriser les différentes actions et sous-actions en tenant compte de leur potentiel à répondre aux enjeux de l'autonomie électrique et énergétique, ainsi que de la neutralité carbone</b></p>	<p>Les actions sont priorisées dans le calendrier de mise en œuvre (pages 54-55 du livret 2).</p> <p>Un tableau de synthèse sera réalisé avec les actions par axe pour définir les actions prioritaires par axe. Ce document sera annexé au PCAET.</p> <p>L'annexe 4.1 de ce document reprend une synthèse par axe des actions et sous-actions principales.</p>
<p><b>Inclure des actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public, au regard de ses propres interventions, mais également en lien avec les autres collectivités et opérateurs compétents en la matière</b></p>	<p>La fiche-action 5.1 « Patrimoine (CIREST + communes) : développer les énergies renouvelables et mettre en place un suivi des consommations et des émissions de gaz à effet de serre » comprend l'action 5.1.5 qui vise à « optimiser les abonnements pour réaliser des économies et faire le lien avec les communes-membres afin de proposer une optimisation des abonnements, notamment de l'éclairage public ».</p> <p>En ce sens, des actions sont prévues avec le SIDELEC et les communes pour l'optimisation des éclairages publics sur le territoire de l'EPCI.</p> <p>En partenariat avec ISODOM, la CIREST contribue également au déploiement du programme SEIZE sur son territoire.</p> <p>En vue de l'élaboration de la Trame Noire complémentaire aux trames vertes et bleues du futur SCOT, la CIREST participe également aux opérations Jours de la Nuit en relayant notamment les informations aux communes et sur sa page Facebook.</p>

<p><b>Reprendre la mesure proposée par l'évaluateur concernant l'obtention du label « pétrels protégés » pour les futurs aménagements réalisés (éclairages publics) et nombre de points lumineux associés</b></p>	<p>Comme cité précédemment, la CIREST travaille à inclure la prise en compte de la biodiversité dans son PCAET notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les opérations Jours de la Nuit en partenariat avec le Parc National de la Réunion,</li> <li>- la participation à la création de l'agence régionale de la biodiversité (ARB) dont l'atelier de préfiguration a eu lieu le 04 février 2022 pour le territoire de la CIREST,</li> <li>- le travail avec les communes et le SIDELEC sur la gestion du changement des points lumineux liés aux éclairages publics sur le territoire</li> <li>- et la définition d'une Trame noire qui sera incluse dans le futur SCoT de l'EPCI</li> </ul>
---	--

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Recommandations	Modalités de prise en compte
<p><b>S'assurer de la cohérence entre les divers documents constituant le projet de PCAET (EES et PCAET)</b></p>	<p>Plusieurs coquilles figurent dans l'EES ayant intégré la version initiale des diagnostics du PCAET (GES/ énergie). Les données indiquées seront harmonisées avec la dernière version du diagnostic territorial du PCAET, pour une parfaite cohérence (Cf. chapitres Milieu Humain et Energie du diagnostic de l'état initial).</p>
<p><b>Mieux prendre en compte la problématique et la spécificité, sur son territoire, des risques naturels associés au changement climatique, en prévoyant des actions plus opérationnelles, notamment en termes d'adaptation spatiale des secteurs et des biens exposés</b></p>	<p>En l'absence de diagnostic précis et récent de vulnérabilité du territoire de la CIREST, les actions qui sont proposées dans l'axe 1 du PCAET sont en lien avec les risques naturels identifiés sur le territoire. Par exemple, plusieurs sous-actions sont en lien avec la préservation de la ressource en eau qui est un enjeu majeur du territoire.</p> <p>Outre le risque inondation qui est inclus dans la GEMAPI, les autres risques majeurs sont de la compétence des communes. La CIREST travaille avec les communes et le BRGM sur l'étude des vulnérabilités économiques mais la CIREST n'a pas la gestion des autres risques.</p>

<p><b>Qualité de l'air : Prévoir dans les actions des campagnes spécifiques de sensibilisation sur la pollution atmosphérique liée aux véhicules transformés et au brûlage des déchets par les particuliers, mais également de contrôle en lien avec les autorités compétentes (police, gendarmerie...)</b></p>	<p>La priorité a été donnée à l'amélioration de la connaissance de la qualité de l'air sur le territoire. La CIREST a pour objectif de mettre en place un partenariat avec ATMO Réunion.</p> <p>Lors de l'évaluation du PCAET à mi-parcours et dès lors que la mesure de la qualité de l'air aura été améliorée, une nouvelle sous-action pourrait être rajoutée au sein de l'action afin de traiter ces problématiques très spécifiques.</p>
<p><b>Déplacements : Renforcer le plan d'actions en termes de mobilité sobre et décarbonée, en programmant notamment le développement des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur l'ensemble du territoire intercommunal</b></p>	<p>La programmation du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Réunion sera inscrite dans le SDIRVE (schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques) élaboré par le SIDELEC et pour l'ensemble des EPCI. La CIREST va cofinancer le SDIRVE avec une convention spécifique et participera à son élaboration.</p> <p>Les actions du PCAET sur le volet mobilité reprennent les actions du PDU de la CIREST qui se concentre sur le développement des transports en commun et des modes doux et ne privilégie pas la voiture, même électrique.</p> <p>La CIREST est actuellement en réflexion pour adhérer à l'AVERE.</p>
<p><b>Artificialisation des sols : compléter le PCAET par une analyse des plans locaux d'urbanisme (PLU) en vigueur, notamment en ce qui concerne les possibilités de diminution de l'artificialisation des sols, et proposer des dispositions (orientations, règles...) qui pourraient être reprises lors des procédures d'évolution de ces PLU</b></p>	<p>Les sous-actions de l'action 1.1 donnent des préconisations d'enjeux à intégrer lors de la révision des PLU (gestion des eaux, trame verte et bleue, limitation des déplacements).</p> <p>Les territoires ZAN (Zéro artificialisation nette) vont être pris en compte également dans le SCoT de la CIREST.</p> <p>Enfin, une analyse succincte des PLU en vigueur sur le territoire de la CIREST montre qu'en synthèse les Plans d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU intègrent les sensibilités environnementales relatives à la préservation des terrains agricoles et naturels, et de manière plus générale à la limitation de consommation d'espace non imperméabilisé. Un tableau reprend les orientations du PADD de chaque commune qui montre la compatibilité des objectifs du PCAET avec ceux des PLUs (Cf. page 169).</p>



Liste des PLU des communes de la CIREST	Objectifs décrits dans le PADD	Compatibilité avec la mise en œuvre du PCAET CIREST
PLU de Salazie (PADD modifié en 2007)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une gestion durable de l'environnement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Se prémunir contre les risques naturels ;</li> <li>o Préserver l'environnement (gestion durable des déchets et des rejets, valoriser/faciliter le recours aux énergies renouvelables) ;</li> </ul> </li> <li>- Protéger les espaces naturels et agricoles :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Protéger les espaces forestiers ;</li> <li>o Préserver les paysages naturels ;</li> <li>o Renforcer le potentiel agricole ;</li> </ul> </li> </ul>	Intégration des sensibilités environnementales relatives à la préservation des terrains agricoles et naturels + limitation de la consommation d'espace non urbanisé.
PLU de Saint-André (approuvé en 2019)	<p>→ Préserver les ressources et le patrimoine pour les générations futures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La préservation des milieux naturels et la résilience du territoire face aux risques</li> <li>• La valorisation des paysages</li> <li>• La gestion raisonnée de la ressource en eau</li> <li>• La gestion maîtrisée des déchets</li> </ul> <p>→ Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter le recours aux extensions urbaines</li> <li>• Assurer une densité minimale des opérations et des constructions au sein des zones à urbaniser (AU)</li> </ul>	Intégration des sensibilités environnementales relatives à la préservation des terrains agricoles et naturels + limitation de la consommation d'espace non urbanisé.
PLU de Bras-Panon (approuvé en 2019)	<p>→ BRAS-PANON, TERRITOIRE NATURE ET VILLE JARDIN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Protéger les espaces naturels remarquables</li> <li>o Identifier et rendre fonctionnel des corridors écologiques terrestres et aquatiques</li> <li>o Mettre en valeur les espaces de contact entre la ville et la nature</li> <li>o Poursuivre la valorisation du patrimoine local</li> </ul> <p>→ BRAS-PANON, VILLE AGRICOLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Préserver les terres agricoles et conquérir certaines friches en zone rurale et sur le milieu naturel dégradé</li> <li>o Encourager une agriculture améliorant la qualité de vie des <u>Pannonais</u></li> </ul>	Intégration des sensibilités environnementales relatives à la préservation des terrains agricoles et naturels + limitation de la consommation d'espace non urbanisé.
PLU de Saint-Benoît	<p>→ Biodiversité et milieu naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Préserver les espèces et espaces patrimoniaux ;</li> </ul> <p>→ Préserver la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau ;</li> <li>o Gestion des déchets ;</li> </ul>	Intégration des sensibilités environnementales relatives à la préservation des terrains agricoles et naturels + limitation de la

Liste des PLU des communes de la CIREST	Objectifs décrits dans le PADD	Compatibilité avec la mise en œuvre du PCAET CIREST
	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Planifier le développement en intégrant la biodiversité et le paysage.</li> </ul> <p>→ Lutter contre le changement climatique : limiter voire réduire les émissions de GES.</p> <p>→ Patrimoine agricole : assurer une stabilité voire une reconquête de la surface agricole mise en valeur.</p>	consommation d'espace non urbanisé.  Lutte contre le changement climatique traitée.
PLU de la Plaine des Palmistes	<p>→ Une croissance forte mais maîtrisée et échelonnée pour s'assurer des capacités réceptrices de la commune ;</p> <p>→ Une croissance progressive et accompagnée pour conserver un cadre de vie qualitatif basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le développement des circulations douces ;</li> <li>o La poursuite de l'aménagement d'un réseau viaire efficace ;</li> <li>o Le renforcement du réseau de transport en commun urbain ;</li> <li>o La mise en œuvre d'un habitat individuel laissant une large place au végétal afin de conserver un tissu urbain aéré ;</li> <li>o La mise en place d'un bouclier environnemental et paysager.</li> </ul>	Intégration des sensibilités environnementales relatives à la préservation des terrains agricoles et naturels + limitation de la consommation d'espace non urbanisé.
PLU de Sainte-Rose	<p>→ Définir et hiérarchiser les fonctions des différents quartiers ;</p> <p>→ Répondre aux besoins de la population ;</p> <p>→ Créer un maillage cohérent du territoire ;</p> <p>→ Protéger le cadre de vie urbain ;</p> <p>→ Préserver l'environnement ;</p>	Intégration des sensibilités environnementales relatives à la préservation des terrains agricoles et naturels + limitation de la consommation d'espace non urbanisé.

<p><b>Séquestration de carbone : définir les actions concrètes pouvant être mises en place, notamment pour maximiser les puits de carbone (séquestration dans les sols, la forêt et les produits bois)</b></p>	<p>Le potentiel maximal de séquestration a été évalué dans le diagnostic et représente seulement 0,9 % du bilan annuel des émissions de GES sur le périmètre « levier d’opportunité local ». Ce volet n’a donc pas été jugé prioritaire lors de l’élaboration du plan d’actions.</p> <p>Un travail partenarial sera à développer par la CIREST avec l’ONF et le Parc National sur ce sujet.</p> <p>Cependant, la CIREST pourra juger de l’opportunité de l’intégrer dans le PCAET notamment lors de sa révision à mi-parcours.</p>
<p><b>Intégrer dans le PCAET les effets pressentis du projet de la route des hauts de l’Est, et formuler les préconisations d’évitement et de réduction nécessaires par anticipation concernant les enjeux climat et énergie, comme en termes de résilience du territoire et de préservation des sols, de la biodiversité et des ressources naturelles</b></p>	<p>Le projet de la route des hauts de l’Est (RHE) porté par le Conseil Départemental de la Réunion (concertation préalable menée fin 2018) pourrait par exemple augmenter localement les pollutions, induire une artificialisation des sols agricoles ou naturels et perturber les écosystèmes qui sont situés à proximité du cœur de Parc National. Néanmoins ces impacts seront évalués à l’échelle du projet de manière précise suite à la conception fine de celui-ci (surface consommée, mesures ERC appliquées, etc.). Chaque projet a sa propre évaluation environnementale à l’échelle-projet qui prendra en compte les enjeux climat et énergie au vu de la réglementation en vigueur. Le projet RHE devra donc également tenir compte du PCAET dans son élaboration. En ce sens, aucun complément n’a été apporté à l’EES sur ce sujet.</p>
<p><b>Dynamique et gouvernance : élargir la stratégie et le plan d’actions, en sollicitant et en fédérant tous les acteurs publics et privés concernés, et en intégrant plus amplement le diagnostic et les potentiels enjeux du changement climatique identifiés par secteur (désignation explicite des pilotes, budgets prévisionnels et financements mobilisables...)</b></p>	<p>Pour l’élaboration de son plan d’actions, la CIREST a mobilisé largement les acteurs publics et privés du territoire au travers de rencontres et d’ateliers. Dans son chapitre « Dispositif de suivi et d’évaluation », le PCAET souligne la nécessité de mobiliser largement les différents acteurs et notamment les entreprises.</p> <p>Lors de la mise en œuvre de chaque fiche, les acteurs publics et privés concernés seront associés au cas par cas. Le plan d’actions pourra également être complété et amendé tout au long de la mise en œuvre du PCAET, notamment en lien avec le projet de territoire.</p> <p>Les budgets et financements mobilisables ont été précisés lorsque c’était possible. Ils seront affinés lors de la mise en œuvre effective des actions. Des évolutions pourront être intégrées lors des COPIL annuels.</p>

Recommandations	Modalités de prise en compte
<p><b>Cibler et consolider les indicateurs les plus représentatifs pour apprécier l'atteinte des objectifs stratégiques et les résultats opérationnels du PCAET (indicateurs « clés » avec état zéro et valeurs cibles...)</b></p>	<p>Tout au long de la mise en œuvre du PCAET, les indicateurs tels que les consommations d'énergie, la production d'énergie renouvelable ou encore les émissions de GES seront suivies afin de quantifier l'atteinte des objectifs stratégiques chiffrés (notamment à partir des données de l'Observatoire Energie Réunion).</p> <p>Le CRTE permettra également de donner des indicateurs de suivi qui correspondent aux objectifs stratégiques du PCAET.</p>

## 4 ANNEXES

- Annexe 1 : Tableaux de synthèse des fiches actions
- Annexe 2 : Compléments sur les actions PCAET

## ANNEXE 1 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES FICHES ACTIONS

### AXE STRATEGIQUE 1 : Urbanisme et aménagement - Un territoire résilient et agréable à vivre

**Engagé :** Action en cours de mise en œuvre

**Programmé :** Action planifiée

**A planifier :** Action à planifier

N°	ACTIONS	ACTIONS PRINCIPALES	SOUS-ACTIONS PRINCIPALES	ETAT DE REALISATION	PORTAGE INTERNE (*)	PORTAGE EXTERNE	CALENDRIER
1.1.	Intégrer les enjeux énergie/climat dans tous les projets de développement et d'aménagement, ainsi que dans les documents d'urbanisme	Réaliser le Schéma Directeur des Energies de la CIREST (en lien avec l'axe 3.2)	En lien avec l'axe 3.2 "Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour guider leur développement	Programmé	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	SIDELEC	2022 - 2023
		Mettre en œuvre une étude prospective pour orienter sur le long terme la gestion des eaux souterraines (quantité, biseau salé...) dans le cadre du SAGE Est	Révision du SAGE Est	Programmé	Direction eaux, Assainissement et GEMAPI	Conseil Départemental Communes	2023
		Traquer et réparer les fuites d'eau sur les réseaux d'irrigation et d'eau potable		Programmé	Direction eaux, Assainissement et GEMAPI	Délégués	2023

		Intégrer au PLU, lors de la construction de logement neuf, un double réseau d'eau (un réseau eau potable et un réseau pour l'utilisation d'eau de pluie) avec les services d'urbanisme des communes de la CIREST, l'ARS et la DEAL		A planifier	Direction eaux, Assainissement et GEMAPI	Communes ARS DEAL	2022
		Intégrer dans le SCoT et les PLU l'armature des Trames Vertes, Bleues et noires (TVBN) du territoire de la CIREST	Réalisation du SCoT	Programmé	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	Communes DEAL	2022 - 2026
		Accompagner les agriculteurs dans la réduction d'utilisation de pesticides (accompagnement financier/technique) afin de diminuer le risque de pollution des sols et des ressources en eau		A planifier	Direction eaus et Assainissement	Communes ARS DEAL Chambre d'agriculture	2022
		Inscrire dans le SCoT le potentiel agronomique des terres agricoles	Réalisation du SCOT	Programmé	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	Communes Chambre d'agriculture	2023

		Intégrer dans le SCOT et les PLU des objectifs de renouvellement urbain avec mixité sociale et fonctionnelle pour limiter les déplacements	Réalisation du SCOT	Programmé	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	Communes DEALCAUE AGORAH	2023
1.2.	<b>Renforcer la résilience du territoire, préserver la biodiversité et les ressources naturelles</b>	Appuyer le rendement et la préservation des ressources en eau	Favoriser les expérimentations en récupération et utilisation de nouvelles ressources en eau sur des sites-pilotes : récupérateurs d'eau de pluie, retenue collinaire, usage de l'eau atmosphérique	A planifier	Direction eau et assainissement	ARS Communes DEAL	2023
			Accompagner la sensibilisation des agriculteurs à l'usage des alternatives aux produits phytosanitaires	Programmé	Direction environnement	ARS Chambre d'agriculture	2023
			Engager un dialogue avec EDF pour une réutilisation potentielle par l'agriculture des eaux rejetées en mer par la centrale de Sainte-Rose	Programmé	Direction Habitat, aménagement et développement durable	EDF	2023

		Favoriser la biodiversité indigène et endémique dans tous les projets d'aménagement du territoire	Adhérer à la démarche DAUPI pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) dans les projets d'aménagements urbains	Engagé	GEMAPI	ONF DAAF	2019
			Amorcer une réflexion sur la mise en place d'une trame noire afin de limiter la pollution lumineuse, en participant aux opérations Jour de la Nuit pour protéger les espèces endémiques et indigènes, dont le pétrel de Barau	Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	DEAL SEOR Communes	2022
			Sensibiliser à la préservation des sols pour limiter l'érosion et les risques divers	Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	BRGM	2022
		Sensibiliser aux bons gestes à adopter en cas de risques	Réaliser un document stratégique sur l'état des lieux de la vulnérabilité du territoire aux 7 risques majeurs, en rajoutant la	Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	BRGM	2022



			sécheresse et les risques sanitaires en concertation avec les communes de la CIREST				
			Développer et mettre en œuvre des outils et des actions de sensibilisation sur les bons comportements à adopter en cas de risques auprès des scolaires, des habitants et des acteurs économiques du territoire	Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	Rectorat PIROI	2021 - 2022
		Accompagner les adaptations aux nouveaux modes de vie par la conception et l'animation d'outils de sensibilisation adaptée (eau, énergie, alimentation) en lien avec le contexte climatique, économique et sanitaire		A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	Département Région Réunion Professionnels accompagnant au changement Rectorat	2023

1.3.	<b>Améliorer le cadre de vie en végétalisant les centres urbains et en créant des jardins partagés dans des Tiers-Lieux</b>	Définir un cadre pour le développement des jardins partagés et la (re)végétalisation des lieux de vie, en s'inscrivant si possible dans le cadre de l'appel à projets "Jardins partagés et collectifs" de la DAAF		A planifier	Direction environnement	DAAF Associations (de territoire et de quartier) Communes	2023
		Accompagner les communes à identifier les zones potentielles d'aménagement des jardins partagés et de végétalisation des lieux de vie		A planifier	Direction environnement	DAAF Associations (de territoire et de quartier) Communes	2023
		Créer un réseau d'échange et de partage sur les pratiques culturelles mises en œuvre dans les jardins partagés		A planifier	Direction environnement	DAAF Associations (de territoire et de quartier) Communes	2023
		Diversifier les outils de communication en sensibilisant divers publics sur l'écosystème créé via les jardins partagés		A planifier	Direction environnement	DAAF Associations (de territoire et de quartier) Communes	2023

1.4.	<b>Mettre en place un réseau de mesure et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire et prendre en compte les enjeux de santé</b>	Mettre en place un partenariat avec ATMO Réunion pour la réalisation du cadastre des émissions et le suivi de la qualité de l'air sur le territoire	Développer des outils de communication pour accompagner les écoles dans les actions de sensibilisation sur la qualité de l'air extérieure et intérieure (2 écoles pilotes pour les mesures : école de St Benoît et une école des hauts)	Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement durable  Direction communication	Commune St Benoît Les autres communes du territoire ATMO ARS Rectorat	2022 - 2023
		Travailler avec un conseiller en santé d'ATMO Réunion pour développer et mettre en œuvre une campagne générique de sensibilisation sur les effets de la qualité de l'air sur la santé	Action PILHI dans les logements indignes	Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	ATMO ARS Rectorat Communes DEAL	2018
			Action de sensibilisation	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	ATMO ARS Rectorat Communes DEAL	2023

(\*) Les noms des directions peuvent évoluer dans le cadre de la nouvelle réorganisation des services de la CIREST

## AXE STRATEGIQUE 2 : Consommation et déchets - Encourager l'économie locale et circulaire

**Engagé :** Action en cours de mise en œuvre

**Programmé :** Action planifiée

**A planifier :** Action à planifier

(\*) Les noms des directions peuvent évoluer dans le cadre de la nouvelle réorganisation des services de la CIREST

N°	ACTIONS	ACTIONS PRINCIPALES	SOUS-ACTIONS PRINCIPALES	ETAT DE REALISATION	PORTAGE INTERNE (*)	PORTAGE EXTERNE	CALENDRIER
2.1	<b>Encourager et favoriser la production ainsi que la consommation des produits locaux, dans le cadre du programme Alimentation Durable</b>	Conduire un état des lieux de l'usage des produits locaux auprès du grand public, des restaurateurs et des cantines scolaires du territoire	Accompagner la création et la structuration de filière locales de produits alimentaires. Communiquer sur les bienfaits environnementaux, sanitaires, économiques et sociales dans productions locales et de leurs consommations à l'exemple des plantes médicinales, des produits lointan et des produits péi	Programmé	Direction de l'environnement		2022
		Appuyer l'éducation alimentaire scolaire développée par le Rectorat	Amplifier les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires du territoire et identifier des leviers d'actions pour développer l'utilisation des produits locaux	Engagé	Direction de l'environnement		2021

			Renforcer le portage d'une commande publique « Alimentation durable et locale » par la restauration scolaire, en apportant les appuis nécessaires aux ateliers de sensibilisation au sein des établissements scolaires (par et pour les producteurs locaux, le personnel de restauration scolaire, l'inspection académique et la mairie) Créer une structure de transformation des produits locaux pour les cantines des collectivités	Programmé	Direction de l'environnement		2022
		Soutenir la mise en œuvre d'ateliers pratiques "Alimentation durable" auprès du grand public par des restaurateurs et/ou des associations du territoire engagés dans la préservation des cultures culinaires locales	Etablir et mettre en œuvre un agenda annuel d'ateliers grand public de sensibilisation et repas-partage dans des lieux spécifiques (marché, tiers-lieux)	Non engagé	Direction de l'environnement		2023
			Valoriser les terroirs de la CIREST et leurs produits par l'organisation et le renforcement d'évènements-partage entre les producteurs et les consommateurs (ex: visite guidée du site de Dioré, Semaine du Goût, Semaine créole, Fête de Terroir, etc.)	Programmé	Direction de l'environnement		2022

2.2	Participer activement à la réalisation des circuits courts alimentaires et l'agriculture raisonnée de qualité (haute valeur environnementale et agriculture biologique)	Dresser un état des lieux des filières locales en agriculture de qualité et de leurs possibilités financières sur le Programme LEADER	Aider les producteurs de proximité dans le développement en ayant un plan de communication ciblée pour les circuits courts alimentaires et l'agriculture raisonnée de qualité	Programmé	Direction de l'environnement		2022
			Mettre à disposition des producteurs de proximité un stand sur les micro-territoires ou un véhicule de vente pour se déplacer	Programmé	Direction de l'environnement		2022
		Accompagner l'élaboration des Projets Alimentaires Territoriaux	Signer des conventions avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER, les agriculteurs et les restaurations collectives avec pour objectif de Créer un outil de valorisation des produits agricoles et artisanaux caractéristiques du territoire et favorisant les circuits courts de commercialisation	Programmé	Direction de l'environnement	Communes Chambre d'agriculture SAFER	2022
			Fixer dans les PLU des secteurs à fort intérêt agricole	Engagé	Direction de l'environnement	Communes DEAL DAAF	durée des PLU et leurs révisions
		Préfigurer les actions et le cadre du futur marché de gros de la CIREST	Cartographie des acteurs et des potentialités d'approvisionnement du MDG (production, consommation) -> Réalisation d'une étude	Programmé	Direction de l'environnement	Etat Région Commune Monde Agricole BET	2022 - 2023

			Accompagnement aux candidatures aux Appels d'offre à critère développement durable	Programmé	Service marché	Chambre d'agriculture	2023
			Réflexion sur la mise en place d'une filière de valorisation des déchets issus de l'exploitation du MDG (bois, carton, biodéchets, plastique)	Programmé	Direction de l'environnement	SICR SYDNE	2023
			Appui à l'animation de la structure du Marché de Gros, en sensibilisant les acteurs et partenaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Programmé	Direction de l'environnement		2023
2.3	<b>Développer l'économie circulaire en incitant aux pratiques de réemploi ou d'allongement de la durée de vie des objets sur le territoire</b>	Soutenir le développement des structures de récupérations et des ressourceries	Communiquer autour de l'existence et le développement des ressourceries (communication sur les réseaux sociaux, signalétique autour des ressourceries, développement d'ateliers de découverte, communication via les organismes d'insertion, campagne de communication sur les médias)	Engagé	Direction de l'environnement	PIJE	
			Professionnaliser les Ressourceries existantes par des formations et un accompagnement organisé par la CIREST (recherche partenariats, communication, subventions économiques)	Engagé	Direction de l'environnement	Missions locales Pôle emploi	

		Développer une gestion collective et sélective des déchets industriels banals tout en privilégiant la valorisation des déchets et l'économie circulaire	Co-construire un contrat d'objectifs en faveur de la Transition écologique avec les acteurs économiques du territoire	A planifier	Direction de l'environnement Direction économique Direction habitat, aménagement et DD	ADEME ADIR CCIR SYDNE SICR	2022 - 2023
		Mettre à disposition des structures un ou des locaux permettant la vente des matériels réparés	Identifier avec les parties prenantes l'emplacement favorable du local et formaliser l'utilisation du lieu de vente	A planifier	Direction de l'environnement Direction économique Direction habitat, aménagement et DD	Communes	
			Mettre en œuvre un plan de communication locale et territoriale sur les produits proposés à la vente	A planifier	Direction de l'environnement Direction économique Direction habitat, aménagement et DD Direction tourisme	Communes OTI	
2.4	<b>Contribuer à la réduction des déchets sur le territoire, en appuyant</b>	Mettre en œuvre les actions du CODOM et PLPDMA	Cf. les actions du CODOM et PLPDMA	Engagé	Direction de l'environnement		



	<b>l'élaboration puis la mise en œuvre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)</b>		Renforcer les moyens humains de la direction de l'environnement	Engagé		
		Mettre en place une charte Eco - Manifestation ambitieuse, avec une lutte renforcée contre le plastique	- Co-constituer la Charte avec les Directions, les élus et les partenaires du territoire, en identifiant les critères éco-responsables	A planifier		
			- Promouvoir sa mise en œuvre par une communication type "marketing territorial"	A planifier		
			- Créer un répertoire des opérateurs vertueux	A planifier		

## AXE STRATEGIQUE 3 : Energie - Réduire les consommations et développer les énergies renouvelables

**Engagé :** Action en cours de mise en œuvre

**Programmé :** Action planifiée

**A planifier :** Action à planifier

(\*) Les noms des directions peuvent évoluer dans le cadre de la nouvelle réorganisation des services de la CIREST

N°	ACTIONS	ACTIONS PRINCIPALES	SOUS-ACTIONS PRINCIPALES	ETAT DE REALISATION	PORTAGE INTERNE (*)	PORTAGE EXTERNE	CALENDRIER
3.1	<b>Structurer la filière biomasse locale</b>	Diagnostiquer la filière (état des lieux, points forts, points faibles, ...) : méthanisation, bois forestier, canne énergie, déchets verts, ...	Accompagnement à la conformité avec les schémas régionaux biomasse et mise à disposition d'information	Programmé	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	ONF DEAL Région Réunion DAAF	2023
		Identifier les gisements de biomasse et caractériser la ressource (public et privé) sur le territoire de la CIREST		Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	ONF DEAL Région Réunion DAAF	2023
		Structurer la filière par le réseautage des acteurs et par des ateliers de réflexion et de formation/information sur les règles	Structurer la filière par le biais de formations	Programmé	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	ONF DEAL Région Réunion DAAF	2023
			Mener une réflexion sur l'implantation de plateformes de centralisation biomasse	A planifier			ONF DEAL Région Réunion DAAF

			Communiquer sur la filière biomasse énergie et mettre les acteurs en lien	A planifier		ONF DEAL Région Réunion DAAF	2022
3.2	<b>Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour guider leur développement</b>	Elaborer et mettre en œuvre le Schéma Directeur des Energies de la CIREST (rejoint l'action 1.1.1)	Mettre en place une gouvernance pour l'élaboration du Schéma Directeur des Energies, élaborer et mettre en œuvre	Programmé	DGS Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	SIDELEC	2023
3.3	<b>Accompagner les habitants et les acteurs économiques dans la réduction de leur facture énergétique</b>	Identifier l'état de précarité énergétique des foyers afin de les accompagner via des dispositifs adaptés de type chèque PV+ en concertation avec le Département de La Réunion	Participer au cofinancement d'un "chèque PV +" pour les foyers en très grande précarité énergétique pour de l'autoconsommation	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	SPL Horizon Réunion DEAL Région Réunion	2023
			Attribuer les aides avec une formation au public cible	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable	SPL Horizon Réunion CCAS des communes	2023
		Expérimenter le concept des "Familles à énergie positive" sur le territoire	Expérimenter avec 10 familles (individuel, collectif + mixité sociale)	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Service communication	EDF	2023

			Communiquer sur les retours d'expériences des familles à énergie positive	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Service communication	EDF	2023
		Accompagner l'expérimentation locale de la biométhanisation domestique en habitat individuel sur le territoire	Mise en place d'un comité technique pour l'identification et la valorisation de projet de biométhanisation individuel	A planifier	Direction environnement Service juridique	Porteurs de projet SPL Horizon Réunion Les services de l'Etat	2024
			Elaborer des supports de communication sur les opportunités de la biométhanisation collective	A planifier	Direction environnement Service juridique	Porteur de projet SPL Horizon Réunion Les services de l'Etat	2024
		Renforcer la maîtrise de la demande en énergie et le recours aux énergies renouvelables par le déploiement de Villages Solaires	Réaliser un audit des 1ers VS et l'accompagner d'un audit social et technique	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction environnement	BETs	2023

			Faire des VS intégrant les nouveaux axes de financement de la MDE et accompagner la population et les partenaires.	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction environnement	SPL Horizon Réunion DEAL Les porteurs de projet CEE dans le domaine de l'habitat Région Réunion CMA	2023
		Encourager le petit tertiaire à adopter les bonnes pratiques de réduction de leur facture énergétique	Développer les programmes en lien avec la MDE sur le territoire (SEIZE)	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction Economie Direction Patrimoine	ISODOM	2022
3.4	<b>Accompagner la rénovation de l'habitat et du petit tertiaire</b>	Diagnostiquer les besoins en rénovation sur le territoire, au niveau des habitats (lien avec le PILHI) et le petit tertiaire, puis former les artisans en conséquence, en plus de la qualification RGE	Définir la notion de logement confortable avec les habitants : atelier participatif pour que les habitants apprennent à utiliser leur logement de façon optimale. Rendre les habitants acteurs de la rénovation de leurs logements	Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction Economie	CIRBAT	2022

		Mettre de la cohérence entre les différents dispositifs financiers qui existent et la réalité de leur utilisation		A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction Economie	DEAL AFD Banque des territoires Région Réunion ADEME EDF CMA CIRBAT	2022
		Identifier les entreprises qualifiées et inciter les entreprises à se former et se qualifier RGE	Accompagner les artisans / les entreprises dans leurs diagnostics énergétiques : en lien avec le Service public d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat et des petits tertiaires, faire appel à des artisans volontaires pour effectuer le pré-diagnostic en partenariat avec la SPL HR (ou EDF )	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction Economie	CMA CIRBAT	2022
		Faire évoluer le niveau de connaissance des opérateurs de l'amélioration de l'habitat sur les sujets de rénovation pour le confort du logement	Mettre en place des sessions d'information sur le sujet et transmettre les connaissances existantes sur les dispositifs financiers, la rénovation du confort de l'habitat, les formations existantes et différents acteurs du conseil	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction Economie	Les bailleurs	2022

		Accompagner le déploiement des compétences des artisans et entreprises du bâtiment du territoire ou agissant sur le territoire, en créant des guichets d'accueil et d'accompagnement des demandeurs, et en communiquant massivement sur le dispositif	Répertorier les acteurs locaux intervenant dans le domaine de l'énergie et du climat et les professionnels capables et compétents pour la réalisation des travaux dans un annuaire spécifique	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction Economie	CMA FRBTP SPL Horizon Réunion EDF	2022
			Mettre en lien les artisans qualifiés entre eux et avec les demandeurs via un guichet d'accueil et d'accompagnement	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction Economie	CMA FRBTP SPL Horizon Réunion EDF Région Réunion	2023
			Animer des retours d'expériences dans le club via une plateforme web dédiée à la vie économique locale : annuaire des entreprises et adhérents, agenda des évènements, appels d'offres, offres d'emploi ou de formation, newsletter, cartographie des secteurs prioritaires, des petits-déjeuners thématiques	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction Economie	Club économique bénédictin ADIR ADEME SPL Horizon Réunion EDF Région Réunion	2024

## AXE STRATEGIQUE 4 : Mobilité - Proposer une alternative à la voiture individuelle

**Engagé :** Action en cours de mise en œuvre

**Programmé :** Action planifiée

**A planifier :** Action à planifier

(\*) Les noms des directions peuvent évoluer dans le cadre de la nouvelle réorganisation des services de la CIREST

N°	ACTIONS	ACTIONS PRINCIPALES	SOUS-ACTIONS PRINCIPALES	ETAT DE REALISATION	PORTAGE INTERNE (*)	PORTAGE EXTERNE	BUDGET GLOBAL	CALENDRIER
4.1	Renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre de transports en commun	Communiquer sur l'offre et les avantages des transports en commun du territoire et accompagner les projets d'amélioration des services à bord (wifi, USB...) et au sol (Info voyageurs, services en gares: services/commerces/numériques/attractifs)	Assurer une communication efficace pour le développement des transports en commun	Engagé	Direction Transport Direction de la communication	SMTR BET SPL Estival		2023
		Appuyer la mise en œuvre d'une réflexion concertée sur le coût des infrastructures de déplacements et les tarifs des transports en public		Engagé	Direction Transport	SPL Estival Région Réunion Communes		2023
		Augmentation du niveau de service du réseau ESTIVAL : augmenter l'offre et la performance (fréquence, connexions, maillage,...) ainsi que le transport à la demande	Appuyer le développement des services adaptés aux écarts et aux personnes vulnérables sur le territoire (Transport A la demande, Transport des Personnes à Mobilité Réduite)	Engagé	Direction Transport	SPI Estival		2022



4.2	Développer la multimodalité et l'intermodalité	Accompagner le développement de l'usage du vélo par l'élaboration d'un Schéma directeur vélo sur le territoire et par la sensibilisation	Sécuriser la pratique du vélo par la création d'infrastructures dédiées (voies cyclables, stationnement sécurisé et protégé)	Engagé	Direction Transport	Région Réunion Communes ADEME		2022
			Intégrer les modes doux et le vélo dans les DSP pour favoriser une meilleur intermodalité	Engagé	Direction Transport	SPL Estival ADEME	60 Ke	2022
			Communiquer sur les avantages d'une mobilité décarbonée (gains en temps, pouvoir d'achat, ...) et organiser des événements pour promouvoir le vélo et les mobilités douces et réaliser des ateliers sur le territoire pour accompagner le changement de comportement relatif au transport durable sur le territoire	A planifier	Direction Transport	Communes Région Réunion SMTR AGORAH BETs ADEME		2024

		Inciter à la pratique du covoiturage par mise en place d'infrastructures sécurisées et adaptées aux espaces d'échanges et d'intermodalités	Mise en place d'infrastructures sécurisées et dédiées au covoiturage (parking relais, covoiturage) aux espaces d'échanges et d'intermodalité dans le cadre du TCSP	Programmé	Direction Transport	Région Réunion Communes ADEME		2023
			Expérimenter le covoiturage par la création et la mise en œuvre d'outils numériques	A planifier	Direction Transport	Communes Karos Epitech Technopôle	15 - 20 K€	2023
		Accompagner la Transition numérique du territoire	Identifier les opportunités offertes par les constructions existantes et à venir afin de développer les espaces de co-working sur le territoire	Programmé	Direction économique Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	Communes Baïlleurs Groupes immobiliers		2023
			Disposer d'une couverture haut débit fibrée sur l'ensemble du territoire	Programmé	Direction économique Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	Région Réunion Communes Opérateurs de la téléphonie		2024

4.3	Développer les infrastructures et les aménagements favorisant les modes doux	Réaménager les centres urbains pour développer les zones de circulation apaisée	Aménager un cœur à dominante piétonne dans les centres urbains de Saint-André et Saint-Benoît en adaptant le plan de circulation dans les centres de Saint-André et de Saint-Benoît	Programmé	Direction Transport	Commune de Saint-André Commune de Saint-Benoît AGORAH Sous-préfecture	2023
			Mettre en place une nouvelle politique de stationnement dans les centres de Saint-André et Saint-Benoît	Programmé	Direction Transport	Commune de Saint-André Commune de Saint-Benoît AGORAH Sous-préfecture	2023
			Repenser l'offre de stationnement et de la circulation dans les centres urbains de Bras-Panon, Salazie, Sainte-Rose et Plaine-des-Palmistes	Programmé	Direction Transport	Commune de Bras-Panon Commune de Salazie Commune de Sainte-Rose AGORAH Sous-préfecture	2023
			Effectuer des actions de communication à destination du grand public afin de faire	Programmé	Direction Transport	Médias	2023

			connaître les modifications d'aménagement et de stationnement					
			Assurer le lien entre les communes pour les projets d'aménagements	Programmé	Direction Transport	Association des maires Communes		2023
		Stimuler le développement des pédibus dans les établissements scolaires, par la sensibilisation aux enjeux Climat/air/énergie	Mener une action de communication auprès des écoles afin d'informer de la mise en place du pédibus	A planifier	Direction Transport Direction environnement	communes A planifier		2023
		Accompagner la mise en place de PDM (Plan de Mobilité) pour les entreprises et communes		A planifier	Direction Transport	ADEME SMTR Communes	30 k€ par commune	2023

## AXE STRATEGIQUE 5 : Exemplarité et sensibilisation - Faciliter la mise en œuvre des actions

**Engagé :** Action en cours de mise en œuvre

**Programmé :** Action planifiée

**A planifier :** Action à planifier

(\*) Les noms des directions peuvent évoluer dans le cadre de la nouvelle réorganisation des services de la CIREST

N°	ACTIONS	ACTIONS PRINCIPALES	SOUS-ACTIONS PRINCIPALES	ETAT DE REALISATION	PORTAGE INTERNE (*)	PORTAGE EXTERNE	CALENDRIER
5.1	Patrimoine (CIREST + communes) : développer les EnR et mettre en place un suivi des consommations et des émissions GES	Mettre en place un diagnostic et un suivi annuel des consommations du patrimoine de la CIREST (électricité, carburant, eau)	Action liée à Citergie	Programmé	Direction Patrimoine Direction Habitat, aménagement et Développement durable Direction des moyens généraux	Conseiller CITERGIE	2022
			Effectuer un état des lieux du patrimoine des communes en déclinant le diagnostic de la CIREST en s'appuyant sur le programme CITERGIE et autres	A planifier	Direction Patrimoine Direction des moyens généraux	Communes SPL Horizon Réunion ISODOM	2022
			Optimiser les abonnements pour réaliser des économies et faire le lien avec les communes membre afin de proposer une	A planifier	Direction Patrimoine Direction des moyens généraux	SIDELEC EDF	2022

			optimisation des abonnements, notamment de l'éclairage public				
		Réaliser le bilan carbone de la CIREST et assurer sa mise à jour tous les 3 ans, accompagner les communes concernées à en faire de même		Programmé	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	SPL Horizon Réunion	2022
		Mener des rénovations énergétiques du patrimoine public		A planifier	Direction Patrimoine Direction des moyens généraux	SIDELEC	2023
		Evaluer les potentialités de développement des EnR dont le photovoltaïque sur le patrimoine de la collectivité ainsi que sur le patrimoine des communes		Programmé	Direction Patrimoine Direction des moyens généraux Direction économique Direction habitat, aménagement et Développement Durable	Banque des territoires Communes SPL Horizon Réunion Région Réunion	2023
5.2	<b>Encourager la mobilité durable au sein de la collectivité et de ses communes-membres</b>	Elaborer un Plan de Mobilité (PDM) pour la collectivité, et encourager les communes à réaliser leur PDM		A planifier	Direction RH Direction économique Direction Patrimoine Direction des moyens généraux	SMTR ADEME SPL Estival Communes	2023

		Privilégier le renouvellement du parc automobile vers des véhicules à faible consommation d'énergie et moins émetteurs de GES	Renouveler le parc automobile vers des véhicules électriques et acquérir des vélos électriques pour les déplacements professionnels des agents	A planifier	Direction RH Service marché Direction économique Direction Patrimoine Direction des moyens généraux	Concessionnaires	2023
		Favoriser les déplacements professionnels doux par l'acquisition de vélos et de VAE, ainsi qu'une formation à leurs utilisations	Utiliser les supports de communication interne pour encourager les agents à utiliser les modes doux	A planifier	Direction Transport Direction communication		2023
			Installer des bornes de recharges pour les véhicules et vélos électriques dans l'enceinte de la CIREST	A planifier	Direction Transport Direction Patrimoine Direction des moyens généraux	SIDELEC SPL Horizon Réunion Vendeurs EDF AVERE	2023
		Engager les élus vers la transition numérique et la e-administration en les équipant de tablettes numériques et en les formant à leurs usages	Distribution des tablettes numériques aux élus dans le cadre de la transition numérique et de la e-administration	Engagé	Direction générale Service informatique	Entreprises de bureautique et d'informatique	2021
			Utiliser l'ensemble des moyens numériques existants pour réduire les déplacements motorisés (télétravail, visioconférence)	Engagé	Direction générale Service informatique	Entreprises de bureautique / solution digitale	2021

5-3	Intégrer des critères climat - air - énergie et développement durable dans la commande publique	Enrichir la liste de critères en faveur des enjeux climat/air/énergie dans les Marchés (veille méthodologique et réglementaire)	Définir une liste de critère à intégrer selon les marchés (services, fournitures, alimentation,...)	Programmé	Service marché	ADEME Cabinet en conseil juridique	2022
		Intégrer la démarche dans le projet de labellisation Cit'ergie (+ sensibilisation des agents en interne)	Elaborer une charte de la commande éco-responsable et la diffuser auprès de toutes les directions	A planifier	Service marché Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	ADEME Conseiller CITERGIE	2022
		Communiquer auprès de l'ensemble des services de l'intégration des critères climat-air-énergie dans la commande publique	Former les acheteurs et les services porteurs de projets (définition des besoins et suivi de la réalisation) et désigner un référent formé	A planifier	Service marché Direction Habitat, aménagement et Développement Durable		2022
		Insérer dans une note spécifique au DCE les critères de Développement durable des offres	Donner plus de poids aux critères de développement durable dans l'analyse des offres : les retirer de la valeur technique et les mettre à part, avec une note équilibrée	Programmé	Service marché		2020
			Contrôler les prestations faites et prévoir des pénalités en cas de non respect des clauses de développement durable	Programmé	Service marché		2020



5-4	Mettre en place les conditions de réussite du PCAET	Assurer le portage politique du PCAET pendant toute sa mise en œuvre, malgré l'évolution des mandats	Gérer toutes les étapes du PCAET en mode projet (élu référent, Comité de pilotage et de suivi, équipe-projet restreint et élargi, chargé (s) de missions, coordinateur)	Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	DEAL Région Réunion ADEME	2019
		Fédérer l'ensemble des services CIREST autour du PCAET et Cit'ergie par des moments de cohésion et de partage d'expériences, avec l'intervention d'animateurs extérieurs (ADEME, Fresque du Climat, etc)	Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	ADEME Associations SPL Horizon Réunion	2020	
		Lancer la démarche Cit'ergie	Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	ADEME Conseiller CITERGIE	2022	
	Elaborer et diffuser une Charte d'engagement au PCAET auprès de l'ensemble des acteurs du territoire	Concertation autour du contenu de la Charte entre la collectivité et les partenaires socio-économiques du territoire	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	Acteurs du PCAET	2023	

			Mettre en place un réseau dédié à la communication envers ces partenaires au sein de la Collectivité	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	Acteurs du PCAET	2023
			Mettre en avant les actions initiées et engagées par les signataires	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	Acteurs du PCAET	2023
			Promotion de la Charte auprès d'autres acteurs du territoire	A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable Service communication		2023
		Développer avec l'Université de La Réunion des partenariats sur l'innovation et l'excellence sur les thématiques climat, air, énergie		A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	Université de La Réunion	2022
		Développer des coopérations à l'échelle du territoire de La Réunion pour une harmonisation des actions répondant à la politique stratégique régionale sur les thématiques climat/air/énergie		Engagé	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	ADEME AVERE SIDELEC Région Réunion ATMO Réunion EDF	2019
		Développer un partenariat avec le monde de la Recherche et de l'industrie pour l'exploitation et la valorisation des données de la transition énergétique sur le territoire de la CIREST		Programmé	Direction économique Direction planification et connaissance du territoire	ADIR SICR DEAL AGORAH	2023

5.5	<b>Mettre en place un plan permanent de formation et sensibilisation des élus et des agents</b>	Faire un état des lieux des formations existantes pour élus et agents des collectivités puis en définir un catalogue de formation et un planning de session de formation	Elaborer un plan de formation pour former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques Climat-Air-Energie et la culture du risque : transversal, pour une diffusion plus intense des informations et des différents champs de compétences	Programmé	Direction des ressources humaines Direction Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	ADEME CNFPT	2022
		Identifier les besoins en formation des élus et agents, puis élaborer un plan de formation en associant les RH, le CNFPT et les partenaires formateurs	Associer le service RH et le CNFPT pour mettre en place le plan de formation (budget, intervenants, ...)	Programmé	Direction des ressources humaines Direction Direction Habitat, aménagement et Développement Durable	ADEME CNFPT	2023
		Communiquer au sein de la collectivité et des communes membres sur l'existence du plan permanent de formation	A planifier	Direction des ressources humaines Direction Direction Habitat, aménagement et Développement Durable Service communication	Communes	2023	

		Former des ambassadeurs à intervenir sur des sensibilisations multi-thématiques liées aux enjeux climat/air/énergie	Avoir la liste des salariés à former et un planning annuel de formation	A planifier	Direction des ressources humaines Direction environnement	CNFPT ADEME Fresque du climat PIROI	2023
5.6	<b>Développer un plan de communication et de sensibilisation pour chaque secteur cible du territoire</b>	Accompagner les Maires des communes membres à participer au concours national d'Eco-Maires		A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable Service communication	ADEME Banque des territoires	2023
		Soutenir les actions d'éducation et de sensibilisation aux enjeux climat-air-énergie dans les établissements scolaires par l'organisation de visites ou d'évènements thématiques voire de concours pédagogiques	Développer des messages positifs et non anxiogènes dans les séances de sensibilisation	Engagé	Direction environnement Direction Direction Habitat, aménagement et Développement Durable Direction sport et culture Service communication	Rectorat PIROI Sciences Réunion	2021
		Créer et animer des Ateliers développement durable dans le cadre du PLIE et le GPEC : aider les personnes en recherche d'emploi à prendre conscience de la place du développement durable dans l'emploi et élaborer un plan d'actions sur les formations en lien avec la Transition énergétique		A planifier	Direction Habitat, aménagement et Développement Durable Direction économique Insertion locale	CNFPT CRIJ Missions locales Pôle emploi	2023

		En appui au STAGE Est, promotion des actions en faveur du développement durable et des actions climat-air-énergie dans les animations locales liées aux objectifs de développement des services marchands, de marketing inspirationnel et d'ingénierie de projets touristiques		Engagé	Direction Tourisme Direction Habitat, aménagement et Développement Durable Direction économique	Région Réunion Département IRT / OTI Communes	2021
		Proposition d'un éco-label aux partenaires économiques du tourisme local		Programmé	Direction Tourisme Direction Habitat, aménagement et Développement Durable Direction économique	Région Réunion Département IRT / OTI Communes	2023
		Accompagner les commerçants et les artisans de proximité dans labellisation Eco-défi	Accompagner les artisans et commerçants à s'engager dans les démarches a) d'amélioration de l'isolation en mettant en place un suivi des consommations, et b) de réduction et maîtrise des consommations d'énergie en optimisant l'éclairage de leurs locaux et l'utilisation de leurs équipements	A planifier	Direction Habitat, aménagement, Développement Durable Ressources Humaines Développement Economique PLIE ITI Service Communication	SPL Horizon Réunion Région ADEME EDF CMA CCIR ADIR Club économique bénédictin	2023

		Action spécifique industrie	Mise en œuvre du Contrat de labellisation "Territoires d'industrie"	Engagé	Direction économique	DEAL ADIR Sous préfecture de St Benoît	2022
--	--	-----------------------------	---	--------	-------------------------	---	------

## ANNEXE 2 : COMPLEMENTS SUR LES ACTIONS PCAET

N°	ACTIONS	ACTIONS PRINCIPALES	SOUS-ACTIONS PRINCIPALES	COMPLEMENT
3.4	Accompagner la rénovation de l'habitat et du petit tertiaire	Diagnostiquer les besoins en rénovation sur le territoire, au niveau des habitats (lien avec le PILHI) et le petit tertiaire, puis former les artisans en conséquence, en plus de la qualification RGE	Définir la notion de logement confortable avec les habitants : atelier participatif pour que les habitants apprennent à utiliser leur logement de façon optimale. Rendre les habitants acteurs de la rénovation de leurs logements	Un lien sera fait avec la mise en place du Label Logement des Hauts initié par la SHLMR
		Accompagner le déploiement des compétences des artisans et entreprises du bâtiment du territoire ou agissant sur le territoire, en créant des guichets d'accueil et d'accompagnement des demandeurs, et en communiquant massivement sur le dispositif	Répertorier les acteurs locaux intervenant dans le domaine de l'énergie et du climat et les professionnels capables et compétents pour la réalisation des travaux dans un annuaire spécifique	Un lien sera fait avec la mise en place du Label Logement des Hauts initié par la SHLMR  Un partenariat sera mis en place avec le CIRBAT

N°	ACTIONS	ACTIONS PRINCIPALES	SOUS-ACTIONS PRINCIPALES	COMPLEMENT
5.1	Patrimoine (CIREST + communes) : développer les EnR et mettre en place un suivi des consommations et des émissions GES	Mettre en place un diagnostic et un suivi annuel des consommations du patrimoine de la CIREST (électricité, carburant, eau)	Effectuer un état des lieux du patrimoine des communes en déclinant le diagnostic de la CIREST en s'appuyant sur le programme CITERGIE et autres	Cette action sera mise en lien avec l'application du décret TERTIAIRE au sein de la CIREST

5.2	<b>Encourager la mobilité durable au sein de la collectivité et de ses communes-membres</b>	Favoriser les déplacements professionnels doux par l'acquisition de vélos et de VAE, ainsi qu'une formation à leurs utilisations	Utiliser les supports de communication interne pour encourager les agents à utiliser les modes doux	Achat d'un véhicule électrique pour les déplacements des chargés de mission PCAET
5.4	<b>Mettre en place les conditions de réussite du PCAET</b>	Développer avec l'Université de La Réunion des partenariats sur l'innovation et l'excellence sur les thématiques « climat, air, énergie »		2 Stagiaires travaillent sur les thématiques Mobilité durable et Trame Noire dans le cadre du PCAET au sein de la CIREST



**cirest**   
PLAN CLIMAT  
AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Merci de  
votre lecture

---

